Mot du président

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans ce rapport annuel nous faisons le bilan des activités et réalisations de l'IRE de l'année écoulée. Traditionnellement, nous présentons ici les faits et chiffres de notre secteur professionnel, un aperçu de nos principales publications, une liste chronologique des faits les plus marquants et surtout les nombreuses activités de nos commissions et groupes de travail de l'année écoulée.

Une grande partie de nos travaux réalisés au cours de l'année écoulée a été marquée par les adaptations apportées au nouveau Code des sociétés et des associations (CSA). Songeons notamment aux nouvelles missions du commissaire à la suite de l'instauration du test d'actif net et de liquidité ou dans le cadre de la dissolution volontaire d'une A(I)SBL.

Au moment de la publication de ce rapport annuel, un gouvernement de crise est en place. Par conséquent, les propositions de réforme présentées dans notre Mémorandum restent valables. J'en dégage trois : assurer l'obligation de nomination d'un commissaire, impliquer l'IRE de manière active dans le processus législatif et améliorer la comptabilité et l'audit au sein du secteur public et du secteur non marchand. Ces aspirations profitent à tous et permettent aux réviseurs d'entreprises de remplir leur rôle de partenaire de confiance encore plus efficacement.

Outre le Mémorandum, l'IRE a également publié en 2019 trois nouvelles brochures, dont les deux premières expliquent l'intérêt public de notre profession : Le réviseur d'entreprises : un partenaire de confiance pour tous et Le réviseur d'entreprises : un partenaire privilégié pour les acteurs du secteur public et non marchand. Ces publications accessibles à tous permettent aux confrères de communiquer de manière transparente avec leurs clients sur la valeur ajoutée de leurs travaux. Une troisième brochure, Quelle mission pour quels besoins? , cible directement le réviseur d'entreprises et l'aide à faire le bon choix de mission, en fonction du cadre légal et normatif ainsi que des souhaits des clients. En fin de compte, l'objectif est toujours de réduire, autant que possible, le décalage entre les attentes des parties prenantes et les ressources dont dispose le réviseur d'entreprises.

Ces trois brochures ont été présentées à la « Journée du révisorat », une nouvelle formule d'événement qui combine formation et *networking* et dont la première édition du 28 novembre 2019 était déjà un succès. A cette occasion, j'ai souligné dans mon allocution en

séance plénière la qualité de nos audits et l’importance de nos travaux pour le bon fonctionnement de l’économie et la stabilité financière. Une dynamique similaire a également été apportée par l'événement communautaire du Conseil des jeunes, un événement de *networking* organisé pour la première fois en juin 2019 dans le but de promouvoir le dialogue avec les jeunes réviseurs d’entreprises et les stagiaires.

En 2020, nous poursuivrons – en tant que porte-parole de plus de 1.000 réviseurs d’entreprises et de 500 stagiaires – le même chemin avec autant de persévérance et nous continuerons à œuvrer pour un audit de qualité. C'est en tout cas notre contribution à la série de conditions nécessaires pour une économie saine aujourd'hui et une confiance en l’avenir !

Tom MEULEMAN

Président IRE